

ANNEXE 1

DOCUMENT DESTINE AUX ANIMATEURS
DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES

PROCEDURE A SUIVRE EN CAS D'INCIDENT MEDICAL SURVENU A UN ENFANT DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES

Identification cause de l'accident

Mise en sécurité de l'enfant (Aménagement de l'espace, premiers soins, mobilisation de personnes ressources de type médecin, infirmière ou poste de secours)

Incident Médical

Incident Médical
Incident Médical
Incident Médical
Pas de notion de gravité apparente
Notion de gravité

Si évolution

Appel 112 ou du 15

(Se présenter, décrire le lieu, les circonstances de l'incident, l'état de santé de la victime...)

Surveillance de l'enfant

Dans tous les cas

1) Appel du directeur :

06.07.88.07.73 (C. FLEURANCE)

06.77.27.81.17 (E. ALIMLI)

06.31.31.38.13 (P. PIERRON)

2) Si injoignable :

06.87.15.64.80 (J.M. TUSA)

03.29.60.60.72 (C. REMY)